

## MOTION

### Coordination des responsables des instances du CoNRS (C3N)

#### Objet : Entraves administratives

La C3N incite la direction du CNRS à prendre en compte le constat et les recommandations formulées par le CS dans son livre blanc sur les « entraves administratives » ([https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/Rapport\\_Entraves\\_vf.pdf](https://www.cnrs.fr/comitenational/cs/recommandations/Rapport_Entraves_vf.pdf)). Dans ce document, il est clairement indiqué que les personnels administratifs ne sont pas responsables de la situation, mais des victimes au même titre que les personnels de recherche. Ce sont des dérives et des choix inappropriés qui continuent à s'accumuler qui en sont la cause principale. La dernière modification des règles de mise en place des missions, utilisant les logiciels Etamine et Notilus, en est un exemple caricatural récent, parmi de nombreux autres. La C3N demande à la direction du CNRS de ne pas sous-estimer le problème mis en lumière par le livre blanc du CS, et l'encourage (en incluant les délégués régionaux) à travailler en concertation avec l'ensemble des personnels et de leurs représentants pour mettre en place rapidement des solutions pratiques et efficaces à cette situation.

**Yaël Grosjean**  
**Porte-parole de la C3N**

Motion adoptée le 18 septembre 2023

#### **22 voix Favorables, 0 voix défavorables et 1 Abstention**

Liste des destinataires :

- M. Antoine Petit, président directeur général du CNRS
- M. Alain Schuhl, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. Christophe Coudroy, directeur général délégué aux ressources du CNRS
- Mmes les déléguées régionales et MM les délégués régionaux du CNRS